

DOCUMENTS À JOINDRE AVEC UNE DEMANDE D'INSCRIPTION PERISCOLAIRE :

❖ **Pour calculer votre tarif :**

- Notification des Allocations Familiales de moins de 3 mois faisant apparaître le quotient familial,
- Si vous ne bénéficiez d'aucune prestation CAF : Dernier avis d'imposition (ou de non-imposition) ou Relevé de Prestations familiales (MSA, SNCF...).



A défaut de pièces justificatives de ressources, le tarif maximum sera appliqué.

❖ **Fiche sanitaire (en téléchargement sur votre Espace Citoyens ou sur le site de la ville)**

=>Accompagnée de la photocopie lisible des vaccinations de l'enfant
A imprimer, compléter **entièrement** et signer.

❖ **En cas de changement de situation familiale** (séparation, divorce,...), joindre tout document justifiant ce changement.

⇒ **Ces documents devront être numérisés pour pouvoir les joindre directement à la démarche en ligne** (Formats acceptés : bmp, jpg, jpeg, gif, tif, tiff, png, pdf ; Taille maximum d'un fichier : 3200 ko ; Nombre maximum de fichiers pour une pièce justificative: 4)

⇒ *Si vous ne parvenez pas à joindre les pièces à votre demande d'inscription via l'Espace Citoyens, vous pourrez également remettre les copies papiers des pièces justificatives nécessaires en mairie ou auprès de votre responsable de restaurant scolaire, ou par mail au guichetunique@mairie-saint-priest.fr*



La mairie ne fait ni copie ni interrogation en ligne des dossiers CAF.